Visa : les commerçants algériens doivent s’engager à ne pas demander de titre de séjour

29/12/2010 à 21h30
Pour obtenir un visa, les commerçants algériens doivent désormais s’engager à ne pas demander de titre de séjour en France ni à y bénéficier de prestations sociales ou médicales, ont indiqué mercredi à l’AFP les services du ministère de l’Immigration. […]

TSA

(merci à Jazzman)